

## **Description de la dotation – Jeu-concours « VOLTAGE MYD »**

Organisé sur l'antenne de la radio VOLTAGE du samedi 7 mars au vendredi 13 mars 2026.

Dans le cadre du jeu-concours « VOLTAGE MYD », deux lots sont mis en jeu.

Chaque lot comprend :

- 2 places pour la soirée du 13 mars, d'une valeur unitaire indicative de 45 € TTC.

Les entrées sont valables uniquement pour la soirée du 13 mars 2026.

### Modalités d'attribution et de remise des lots

- Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les participants inscrits.
- Chaque gagnant sera informé de son gain par e-mail à l'adresse qu'il aura communiquée lors de son inscription.
- Les gagnants devront se présenter à l'entrée de l'évènement munis du justificatif de gain et d'une pièce d'identité afin de récupérer leurs billets.
- Les lots ne sont utilisables que dans la période indiquée ; aucune autre date ou prolongation ne pourra être accordée.

### Modalités de participation

Pour participer, les auditeurs doivent s'inscrire via le site de la radio <https://www.voltage.fr/> en remplissant l'ensemble des champs demandés.

Les données personnelles collectées sont nécessaires au traitement de la participation et à l'envoi des lots.

Seules les inscriptions complètes et valides seront prises en compte pour le tirage au sort.

### Précisions sur la dotation

Tous les frais non expressément mentionnés comme inclus dans le lot (transport, hébergement, restauration, dépenses personnelles, etc.) restent exclus de la dotation et demeurent à la charge exclusive du gagnant.

### Règlement applicable

Le présent descriptif est établi en complément du règlement jeu-concours annuel de la radio VOLTAGE, disponible à l'adresse suivante : <https://www.voltage.fr/reglements>

Les dispositions du règlement annuel s'appliquent, sauf celles contraires au présent descriptif.